Le programme MEDA et l'aide financière à la Palestine: évaluation, mise en œuvre et contrôle

2006/2128(INI) - 21/06/2007 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de Mme Rodi **KRATSA-TSAGAROPOULOU** (PPE-DE, GR) sur le programme MEDA et l'aide financière aux Palestiniens, le Parlement se rallie très largement à la position de sa commission au fond et approuve la totalité des recommandations exprimées par sa commission du contrôle budgétaire le 05/06/2007 (se reporter au résumé de la commission au fond).

Globalement, le Parlement estime que le **Processus de Barcelone** revisité (voir INI/2005/2058) doit continuer de guider le partenariat euro-méditerranéen, même s'il n'était pas encore parvenu à produire tous les résultats escomptés. Sur un plan plus général, le Parlement salue la pertinence du programme MEDA mais souligne que la mise en œuvre du programme pourrait être améliorée par une série de propositions adoptées en commission au fond et reprises en Plénière (se reporter au résumé précédent).

En ce qui concerne l'aide aux Palestiniens, le Parlement s'est félicité de la mise en place du Mécanisme international provisoire destiné à éviter une crise humanitaire majeure dans les territoires palestiniens (le TIM) lequel a permis à plus de 140.000 foyers à faibles revenus, de bénéficier d'une allocation directe.

Á la lumière d'un amendement oral de M. Paulo **CASACA** (PSE, PT) adopté en Plénière, le Parlement s' est également réjoui de la décision du Conseil du 18 juin 2007 de **reprendre** immédiatement des **relations normales avec l'Autorité palestinienne** et dans cette perspective, de la mise en place de conditions efficaces pour l'octroi d'une aide financière pratique et urgente aux Palestiniens comprenant à la fois des versements financiers directs au nouveau gouvernement palestinien et la fourniture d'une aide humanitaire à la population de Gaza via le TIM.

Dans la foulée, la Plénière a supprimé un considérant par lequel la commission parlementaire avait indiqué que le Hamas n'était pas parvenu à respecter les principes établis par le Quartet (Union européenne, Nations unies, États-Unis et Russie) fondés que la reconnaissance de l'État d'Israël, la renonciation à la violence et la reconnaissance des accords internationaux.